

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2014 B 22563 Numéro SIREN : 807 636 584 Nom ou dénomination : 54 INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt 43984



20190439842018

DATE DEPOT : 13/06/2019

N° DE DEPOT : 43984

N° GESTION : 2014B22563

N° SIREN : 807636584

DENOMINATION : 54 INVEST

ADRESSE : 48 rue de Vaugirard 75006 Paris

MILLESIME : 2018

.

Comp. des Dir. et C. des
14 JUIN 2019
Sous le 142: 43984

54 INVEST S.A.S

Société par actions simplifiée au capital de 7.884.082 Euros

Siège Social : 48 rue de Vaugirard

75006 Paris

R.C.S. Paris: 807 636 584

(la « Société »)

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 15 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix-neuf

Le quinze avril 2019

A quinze heures,

Le soussigné,

Mr Thierry Déau, président de la Société et actionnaire unique de la Société (ci-après l'« Associé Unique »).

Conformément aux dispositions de l'article L 227-1 al 2 et L 227-9 al 3 du nouveau code de commerce, l'associé unique se prononce, dans les conditions prévues par les statuts, sous forme de décisions unilatérales, dans tous les cas où une décision est de la compétence des actionnaires d'une société par actions simplifiée et notamment sur les comptes annuels.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Thierry Déau a établi et arrêté les comptes annuels et comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition des commissaires aux comptes.

Le représentant de l'Associé Unique a pris connaissance des documents suivants:

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Comptes consolidés (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; Rapport de gestion du Président sur l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et comptes consolidés de l'exercice écoulé ;
- Projet de texte des décisions ;
- le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés ;
- Statuts de la Société.

Après avoir noté que les commissaires aux comptes ont été dûment avisés des présentes.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'Associé Unique au siège social.

II - ORDRE DU JOUR :

- ✓ Lecture du rapport de gestion établi par le Président sur l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- ✓ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- ✓ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
- ✓ Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; quitus au président ;
- ✓ Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ; quitus au président ;
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ✓ Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- ✓ Lecture du rapport des commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital réservée aux salariés

III – DECISIONS

Première décision

L'Associé Unique, connaissance prise du rapport de gestion du Président et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits comptes, tels qu'ils lui ont été présentés, lesquels se soldent par un bénéfice de 1 203 581 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du Président.

Il prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

En conséquence, l'associé unique donne au Président, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Deuxième décision

L'Associé Unique décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'élevant à 1 203 581 euros de la manière suivante ;

Origine :

Bénéfice net comptable de l'exercice :	1 203 581 Euros
Affectation à la réserve légale :	82 187 Euros
Soit un bénéfice distribuable de :	1 285 768 Euros

Affectation :

-Dotation à la Réserve légale:	64 288 Euros
-Distribution d'un dividende de 0 Euros par actions, soit pour les 7 884 082 actions, un dividende global de : ..	0 Euros
-Le solde au compte de Report à nouveau :	1 221 480 Euros

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Associé unique prend acte que les dividendes ainsi distribués éligibles ou non à l'abattement de 40%, et ventilés par catégorie de titres, sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Nombre de titres	Montant total du dividende
Titres ouvrant droit à l'abattement de 40 % sur la base d'imposition des dividendes versés	7 884 082	0 Euros
Titres n'ouvrant pas droit à l'abattement	-	-

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
	Nombre de titres	Montant des dividendes	Nombre de titres	Montant des dividendes
31 décembre 2017	7 884 082	1 500 000	-	-
31 décembre 2016	7 884 082	1 033 773	-	-
31 décembre 2015	7 884 082	76 989	-	-

Troisième décision

L'Associé Unique, après avoir entendu le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés approuve les comptes consolidés arrêtés au 31/12/2018, tels qu'ils ont été présentés.

Quatrième décision

Conformément au dernier alinéa de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé unique prend acte qu'aucune convention n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Cinquième décision

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, et statuant dans le cadre des dispositions des

articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, peut déléguer le cas échéant, en application des dispositions de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce sa compétence au Président, à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur ses seules décisions, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 236 522 Euros, par l'émission d'actions réservées aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise de la société.

Le prix de souscription des actions émises en application de la présente délégation sera déterminé par le Président lors de sa décision fixant la date d'ouverture de la souscription, conformément aux dispositions de l'article L. 3332-20 du Code du travail.

Dans le cadre de la présente délégation, l'Associé Unique supprimera son droit préférentiel de souscription aux actions à émettre au profit des adhérents du plan épargne d'entreprise de la Société.

La présente délégation sera consentie pour une période de dix-huit mois à compter de la présente décision.

L'Associé Unique déléguera tous pouvoirs au Président pour mettre en œuvre la présente autorisation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

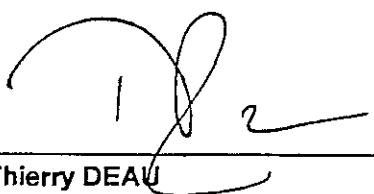
- décider du montant des actions à émettre, de la durée de la période de souscription, de la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement de l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- d'arrêter le prix de souscription des actions nouvelles ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ;
- procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

L'Associé Unique décide de rejeter cette résolution.

Sixième décision

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises par la loi.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.



Thierry DEAU

AUREALYS

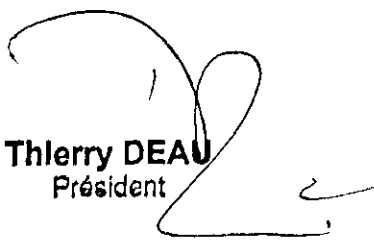
ERNST & YOUNG Audit

54 Invest

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Thierry DEAU
Président



AUREALYS
8, avenue Bertie Albrecht
75008 Paris
S.A.R.L. au capital de € 40.000
502 510 860 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex
S.A.S. à capital variable
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

54 Invest

Exercice clos le 31 décembre 2018

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Associé Unique de la société 54 Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décisions de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société 54 Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

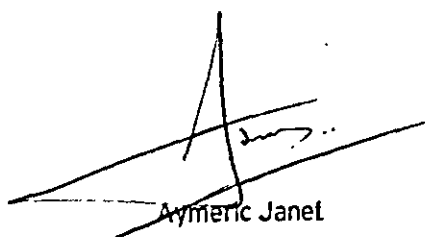
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 4 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

AUREALYS



Aymeric Janet

ERNST & YOUNG Audit



Nathalie Cordebar

Table des matières

Table des matières	2
NOTE 1 - GENERAL	4
1.1 Description	4
1.2 Structure du Groupe Périètre de consolidation	4
NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	7
2.1 Principes généraux	7
2.2 Bases de conversion des comptes	7
NOTE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)	8
2.3 Immobilisations incorporelles	8
2.4 Immobilisations corporelles	8
2.5 Immobilisations financières	8
2.6 Créances	8
NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)	9
2.7 Impôts sur les bénéfices et imposition différée	9
2.8 Dettes envers des établissements de crédit et affiliés	9
2.9 Revenus et charges	9
NOTE 3 - LES IMMOBILISATIONS	10
3.1 Ecart d'acquisition de Meridiam SAS	10
3.2 Immobilisations incorporelles	10
3.3 Immobilisations corporelles	11
3.4 Immobilisations financières	12
NOTE 4 - LES CREANCES	14
NOTE 4 -	14
4.1 Les Créances	14
4.2 Créances détenues auprès des entreprises liées	15
4.3 Créances commerciales	15
NOTE 5 - IMPOTS DIFFERES	16
NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES	17
6.1 Mouvements des capitaux propres	17
6.2 La part des minoritaires	17
6.3 Bons de souscriptions au niveau de MIP	18
NOTE 7 - LES PROVISIONS	19
NOTE 8 - LES DETTES	19
NOTE 9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	20
NOTE 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET	21

NOTE 10 -	RESULTAT FINANCIER.....	22
NOTE 11 -	RESULTAT EXCEPTIONNEL	22
NOTE 12 -	PREUVE D'IMPÔTS	23
NOTE 13 -	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	23
NOTE 14 -	DEPENSES DE PERSONNEL.....	24
NOTE 15 -	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	25
NOTE 16 -	REMUNERATION DES DIRIGEANTS.....	25
NOTE 17 -	ENGAGEMENT HORS-BILAN	25
NOTE 17 -	ENGAGEMENT HORS-BILAN (Suite).....	26

BILAN

En euros	Note(8)	2018	2017
ACTIF			
Actif immobilisé			
Ecart d'acquisition	3.1	1 154 636	1 222 643
Immobilisations incorporelles	3.2	4 878 096	5 248 518
Immobilisations corporelles	3.3	2 138 748	1 061 451
Immobilisations financières	3.4	8 939 518	7 739 825
		17 108 997	15 272 436
Actif circulant	4		
Créances clients		15 122 856	13 578 191
Autres créances et comptes de régularisation		14 951 711	7 176 503
Valeurs mobilières de placement		250 000	250 000
Disponibilités		10 945 414	33 653 748
		41 269 780	54 658 438
Total de l'actif		58 378 778	69 928 876
PASSIF			
Capitaux propres part du groupe			
Capital		7 884 082	7 884 082
Primes			
Réserves et résultat consolidés		7 798 069	7 872 880
	6.1	15 682 151	15 756 962
Part des minoritaires	6.2	18 690 245	17 076 446
Provisions pour risques et charges		117 956	88 433
Dettes	7		
Dettes financières		2 575 968	3 188 323
Dettes d'exploitation		8 291 313	5 578 215
Autres dettes et comptes de régularisation		18 121 148	28 231 497
		28 988 426	36 998 035
Total du passif		58 378 778	69 928 876

COMPTE DE RESULTAT

En euros	Note(5)	Exercice 2018 Consolidé	Exercice 2017 Consolidé
Chiffre d'affaires nets	9	78 244 078	110 319 248
Autres produits d'exploitation		54 522	58 266
Autres achats et charges externes	8	(44 442 418)	(50 884 528)
Charges de Personnel	13	(28 525 364)	(30 338 828)
Autres charges d'exploitation		(1 572 368)	(1 347 200)
Impôts, taxes et versements assimilés		(2 924 086)	(2 796 006)
Dotations amort. & prov. d'exploitation		(957 404)	(850 058)
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION		878 961	24 360 838
Total des produits financiers		1 428 051	1 246 532
Total des charges financières		(234 858)	(2 715 942)
2 - RESULTAT FINANCIER	10	1 193 193	(1 468 410)
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		2 070 164	22 891 427
Total des produits exceptionnels	14	1 065 478	836 510
Total des charges exceptionnelles		(1 117 528)	(790 776)
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL		(52 050)	46 734
Impôts sur les bénéfices		(852 893)	(7 654 402)
Impôts exigibles		(304 764)	(10 626 600)
Impôts différés		(548 129)	2 972 199
Résultat net des entités intégrées		1 165 211	16 282 760
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(68 007)	(68 007)
Résultat des sociétés mises en équivalence			
5 - RESULTAT NET		1 067 204	16 214 763
Résultat attribuable aux intérêts minoritaires		664 978	9 138 612
Résultat net (part du groupe)		442 226	6 076 140
Nombre d'action		7 884 082	7 884 082
Résultat par action		0,06	0,77

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

TABEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

Flux de trésorerie liés à l'activité

Résultat net de l'exercice	1 097 204	15 214 753
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Dotations nettes aux amortissements	582 481	475 135
- Dotations amort Goodwill	442 930	442 930
- Résultat des sociétés mise en équivalence		
- Dotations nettes aux provisions (hors actif circulant)		
- Plus value de cession	-	(2 873)
- Variation des impôts différés	548 129	(2 972 199)
Capacité d'autofinancement	2 670 744	13 157 747
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	(19 753 813)	(2 938 306)
Flux provenant de (affectés à) l'activité	(17 083 069)	10 219 441

Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissements

Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(1 744 810)	(375 083)
Acquisitions d'immobilisations financières	(2 171 609)	(1 611 714)
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Cessions d'immobilisations financières, nettes d'impôt	1 029 873	680 582
Incidence des variations de périmètre		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissements	(2 886 546)	(1 306 215)

Flux de trésorerie liés aux opérations de financement

Variations de capital et primes d'émission	-	-
Distributions	(2 110 046)	(3 980 238)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	360 000	-
Remboursements d'emprunts	(840 000)	(1 240 000)
Autres variations financières (1)		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(2 590 046)	(5 220 238)

Variation de trésorerie

	(22 559 661)	3 692 988
Trésorerie nette à l'ouverture	33 903 745	32 539 527
Trésorerie - Variation cours devises	(159 576)	(2 328 769)
Trésorerie - Autres variations		
Trésorerie nette à la clôture	11 184 509	33 903 745
Variation de trésorerie (contrôle)	22 559 661	3 692 988
	0	(0)

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 1 - GENERAL

1.1 Description

54 Invest SAS (la « Société » ou « 54 Invest ») est une société par actions simplifiée immatriculée le 6 Novembre 2014 et régie par le droit français, son siège social étant localisé au 48 rue de Vaugirard, 75006 Paris.

L'objet de la Société est d'acquérir des participations, en particulier dans des sociétés de gestion de fonds d'investissements, et de gérer ces participations, et plus généralement, toutes opérations se rattachant à des activités similaires ou complémentaires.

1.2 Structure du Groupe Périmètre de consolidation

Le 28 Juin 2015, 54 INVEST a bénéficié de l'apport en nature des titres détenus par son actionnaire unique Thierry Déau dans les sociétés Meridiam MC SA, Meridiam MC Europe II S.à.r.l et Meridiam Infrastructure Partners S.A.S (« MIP ») pour un montant global de 7.883.082 euros. La Société a en conséquence procédé à une augmentation de capital pour le même montant en date du 26 juin 2015 pour le porter à 7.884.082 euros. Au titre de ces apports, la Société est donc devenue l'actionnaire contrôlant la société Meridiam Infrastructure Partners S.A.S. dont elle détient au 31 Décembre 2015, 39,67% du capital et 50,1% des droits de vote conformément aux statuts de MIP.

MIP détient depuis le 11 avril 2012 la Société Meridiam Infrastructure Managers S.à.r.l (« MIM »), société à responsabilité limitée « S.A.R.L » constituée le 13 septembre 2005 et régie par le droit luxembourgeois (loi du 10 août 1915) dont le siège social se situe au 5 Allée Scheffler L-2520 Luxembourg. Cette société est l'associée commandité des fonds luxembourgeois sous gestion par le groupe tels que décrits ci-dessous.

Dans le cadre de la prise de contrôle de Meridiam Infrastructure Managers S.à.r.l (« MIM ») par MIP, et selon les règles édictées par le Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable, le management de la société a procédé à l'allocation du prix d'acquisition de MIM au 11 avril 2012. Ainsi a été reconnu un actif incorporel, à savoir les relations contractuelles avec les Limited Partners (« LPs ») existantes à la date de prise de contrôle. Le règlement CRC 99-02 indique que « les actifs incorporels identifiés qui ne peuvent pas être évalués par référence à un marché actif ne doivent pas être comptabilisés au bilan consolidé s'ils conduisent à créer ou à augmenter un écart d'acquisition négatif (Règlement CRC n°2005-10 du 3 novembre 2005) ». En conséquence le management a considéré que la valeur de l'actif incorporel à reconnaître dans les comptes consolidés de MIP devait être plafonnée à l'écart de première consolidation soit 7 182 124 euros. Il en résulte un écart d'acquisition égal à « 0 ». De plus, le management de MIP a calculé lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société MIM un montant d'impôt différé résultant de la reconnaissance des relations contractuelles avec les LPs au bilan consolidé de MIP.

En outre MIM détenait les deux filiales suivantes jusqu'au 2 Janvier 2014 :

- Meridiam Infrastructure North America Corporation (« MINA »), gérant des fonds Meridiam aux Etats-Unis et détentrice de la filiale canadienne Meridiam Infrastructure Canada Inc.
- Meridiam SAS détenant elle-même la société Meridiam Altyapı Danışmanlık Hizmetleri Limited Sirketi.

Le 2 janvier 2014, Meridiam Infrastructure Partners a acquis de sa filiale Meridiam Infrastructure Managers Sarl, 70 % des titres de la Société Meridiam SAS, Société de droit français située au 4 place de l'Opéra – 75002 Paris et immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 483 579 389, soit 3700 actions d'une valeur nominale de 100 euros dont la valeur a été estimée à 2 310 000 EUR.

Enfin une augmentation de capital en nature a été réalisée pour 120 KEUR chez Meridiam SAS en rémunération de l'apport des titres MIM par MIP pour 120 KEUR. Le 2 janvier 2014 la société Meridiam SAS a acquis auprès de sa filiale Meridiam Infrastructure Managers 100% des titres de la société Meridiam Infrastructure North America Corporation. Afin de se conformer à la directive européenne directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 relative aux gérants de fonds alternatifs (« AIFMD »), Meridiam SAS a obtenu son agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en février 2014 et est devenu gérant des fonds d'investissement luxembourgeois dont MIM est l'associé commandité.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 1 - GENERAL (Suite)

MIP détient également depuis sa création 100 % des parts MIP-NA, LLC, société immatriculée le 22 octobre 2009 au Delaware, Etats Unis, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA.

MIP a fait l'acquisition le 22 Juillet 2014 de 100% des titres de Meridiam Services S.à.r.l. (« MS »), société immatriculée le 19 Août 2014 au Luxembourg, dont le siège social est 5 allée Scheffer – L-2520 Luxembourg.

Meridiam Services a ensuite créé :

- une filiale en Turquie le 9 Décembre 2014 en souscrivant à 50% du capital de MR İŞLETME HİZMETLERİ DANIŞMANLIĞI ANONİM ŞİRKETİ, dont le siège social est au Büyükdere CAD. Esentepe 185 / Kat 6, Postakodu 34394 Şişli/Istanbul, Turkey.
- Une filiale aux Etats Unis le 1 Octobre 2014 détenue à 100% : Meridiam Services USA, LLC, dont le siège social est au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA

Et acquis le 1^{er} Avril 2015 la société Fulcrum Infrastructure Management, situé 105 Piccadilly, London W1J 7NJ, UK

Le 23 Décembre 2015, la société a racheté les 30% de titres de Meridiam SAS détenues par la société AECOM pour une valeur de 4 200 000 EUR. Le 17 Octobre 2016, la Société a appliqué la clause de rachat (Earn out) prévue au contrat de cession pour 500 000 euros.

Meridiam SAS a ensuite créé d'autres filiales telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous.

Enfin, dans le cadre de son activité de gérant de fonds, Meridiam SAS a actuellement 8 fonds d'investissement alternatif (« FIA ») sous gestion en France :

- FIPS Meridiam Infrastructure Africa Fund, créé le 2 Juin 2015
- FIPS Meridiam Infrastructure Africa Parallel Fund, créé le 6 Octobre 2015
- FIPS Meridiam Transition, créé le 10 décembre 2015
- Meridiam Infrastructure Europe III SLP, créé le 22 Avril 2016
- Meridiam Infrastructure Eastern Europe III SLP, créé le 30 juin 2016
- Thoosa Infrastructure Fund (SCS), créé en aout 2017
- Meridiam Co investment Eastern Europe SLP, créé le 7 décembre 2018
- Meridiam Green Impact Growth Fund SLP, créé le 13 décembre 2018

La société a pris au cours de l'année des participations suivantes :

- Acquisitions de 19.576,964 Actions de classe A de MERIDIAM MC SA acquises pour un total de 952.224 €, soit 28,79% de capital, ce qui porte la détention à 40.90% au capital de MERIDIAM MC SA ;
- Prise de participation dans la société INDIGO SAS (société de prestations informatiques) à hauteur de 39 998 € ;
- Accroissement des contributions appelées par MERIDIAM EU MC à hauteur de 200.000 €.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 1 - GENERAL (Suite)

Le tableau suivant décrit le périmètre de consolidation

Société	Date de création	% d'intérêt au 31.12.18	Méthode de consolidation
54 Invest SAS	48, rue de Valenciennes 75008 Paris	100%	Intégration Globale
<i>Consolidant :</i>			
Meridiam Infrastructure Partners SAS	4, place de l'Opéra 75002 Paris Siren : 492428263	19/10/2006	39,67% Intégration Globale
MP - NA LLC	605, third avenue 36th Floor New York 10158 USA	19/10/2006	39,67% Intégration Globale
Meridiam Services S à r.l.	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	22/07/2014	39,67% Intégration Globale
<i>Consolidant :</i>			Intégration Globale
Meridiam Services USA Corp	605, third avenue 36th Floor New York 10158 USA	01/10/2014	39,67% Intégration Globale
MFR İktisadi Hizmetler Danışmanlığı A.Ş.	Büyükdere Caddesi Levent 199 Binası N°199 Kat:32 34394 Sisli İstanbul Turkey	09/12/2014	19,83% Intégration proportionnelle
Fulcrum Infrastructure Management Limited	4th floor, 105 Piccadilly London United Kingdom	01/04/2015	39,67% Intégration Globale
Meridiam S.A.S.	4, place de l'Opéra 75002 Paris Siren : 483579389	02/01/2014	39,67% Intégration Globale
<i>Consolidant :</i>			
Meridiam Infrastructure Managers S à r.l.	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	02/01/2014	39,67% Intégration Globale
Meridiam Infrastructure North America Corporation	605, third avenue 36th Floor New York 10158 USA	02/01/2014	39,67% Intégration Globale
<i>Consolidant :</i>			
Meridiam Infrastructure Canada Inc.	357 Bay Street Suite 501 Toronto Canada	02/01/2014	39,67% Intégration Globale
Meridiam Atıyıcı Danışmanlık Hizmetleri Limited Şirketi	Esenkese Mah. Büyükdere Cad N° 189-113. Sisli İstanbul Turkey	09/12/2014	39,67% Intégration Globale
Meridiam West Africa	Immeuble La ronde Zémi étage, rue Amadou Assane Ndiaye X St Michel Dakar Senegal	02/02/2016	39,67% Intégration Globale
Meridiam GP	4, place de l'Opéra 75002 Paris Siren : 816780977	29/02/2016	39,67% Intégration Globale
Meridiam CE GmbH	Mendelski 94-98 TOP 3721200 Wien - Austria	13/04/2017	39,67% Intégration Globale
Meridiam SME	4, place de l'Opéra 75002 Paris Siren : 839428149	24/04/2018	39,67% Intégration Globale
Meridiam Jordan	1 Ratic el Herif Avenue, 6th floor Amman - Jordan	27/09/2018	39,67% Intégration Globale

L'ensemble de ces sociétés constitue le groupe 54 Invest (le « Groupe »).

Durant l'exercice, le Groupe a augmenté sa participation dans la société Meridiam MC S.A qu'elle détient à hauteur de 40.9% pour une valeur des titres totale de 4 734 475 EUR. La détention des titres acquis en 2018 est temporaire, ils seront revendus par le Groupe en 2019. La participation sera donc réduite à moins de 20%. En conséquence, la participation n'a pas été consolidée au 31.12.2018.

Durant l'exercice, le Groupe a diminué sa participation dans la société Meridiam EU MC SCSp. Au 31.12.2018, le Groupe détient 27% de Meridiam EU MC SCSp pour une valeur des titres totale de 1 374 003 EUR. Une part des titres actuellement détenus par Meridiam Infrastructure Partners a vocation à être cédée et réduira la participation à moins de 20% de détention. En conséquence, la participation n'a pas été consolidée au 31.12.2018.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

2.1 Principes généraux

Règles de consolidation

Les comptes consolidés de la Société sont établis en conformité avec les règles édictées par le Règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999, homologué le 22 juin 1999.

Les conventions générales comptables habituelles appliquées dans les comptes sociaux sont par ailleurs reconduites sans modification dans les comptes consolidés.

Les comptes ont ainsi été établis selon les principes comptables de continuité de l'exploitation, de permanence des méthodes et de séparation des exercices.

La date de clôture annuelle des états financiers individuels est le 31 décembre. L'exercice comptable recouvre la même période que l'année civile pour toutes les sociétés consolidées.

En application du Règlement précité, Meridiam SAS (et ses filiales), MIP-NA, LLC (étant placée sous contrôle exclusif de MIP), et Meridiam Services S.à.r.l (et ses filiales à l'exception de MR Isletme Hizmetleri Danismanligi A.A.) (étant placée sous contrôle exclusif de MIP), sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. MR Isletme Hizmetleri Danismanligi A.A. quant à elle est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

L'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation est effective à la date de prise de contrôle ou d'influence notable.

La sortie d'une entreprise du périmètre de consolidation est effective à la date de perte de contrôle ou d'influence notable. En cas de perte de contrôle sans cession, par exemple suite à une dilution, la sortie du périmètre de consolidation est concomitante au fait générateur de la perte de contrôle ou d'influence notable.

Les participations ne donnant pas le contrôle, représentent la part de résultat et d'actif net non détenue par les propriétaires de la société mère, sont présentées séparément au compte de résultat (résultat hors groupe) et dans les capitaux propres (part des minoritaires).

Opérations internes au Groupe

Toutes les transactions significatives entre les sociétés intégrées globalement ou proportionnellement sont éliminées, ainsi que tous les résultats internes à l'ensemble consolidé.

2.2 Bases de conversion des comptes

La Société maintient ses livres comptables en Euros (EUR) et ses comptes annuels sont exprimés dans cette monnaie.

Les postes du bilan se rapportant aux actifs et passifs libellés en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, sauf dans la mesure où le risque de change a été couvert.

Les différences de change qui en résultent sont portées au crédit ou au débit du compte de produits et charges, à l'exception de celles sur les prêts à long terme, qui portent sur le financement d'un investissement étranger. Ces écarts de change sont directement ajoutés ou imputés sur le montant de réajustement de conversion. Les transactions en devises étrangères au cours de la période considérée ont été intégrées dans les comptes annuels au taux de règlement.

Les bilans des comptes annuels des sociétés du groupe libellés en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les comptes de produits et charges sont convertis au taux de change moyen. La différence de change pour le capital initial au cours de l'exercice est directement ajoutée ou imputée sur les capitaux propres.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

2.3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition historique ou leur coût de production en fonction du mode d'acquisition de ces actifs. Les frais financiers directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'une immobilisation incorporelle sont incorporés dans le coût de cette immobilisation.

Le montant inscrit au bilan à l'origine est diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Relations contractuelles avec les limited Partners : 20 ans
- Relations contractuelles correspondant au rachat de la société Fulcrum : 10 ans
- Logiciel : 1 an

2.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faite des ajustements de valeur et des amortissements.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Améliorations locatives : 25-40 ans
- Installations et aménagements : 10-20 ans
- Outils et équipements : 3-5 ans

2.5 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont inscrites au bilan pour leur coût d'achat ou d'apport, frais accessoires inclus (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes). Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à ce coût d'achat, une provision pour dépréciation est constatée.

Les investissements dans les autres entités sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des dépréciations à caractère durable. Les revenus de ses investissements sont mis au compte de résultat uniquement à la réception des dividendes.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur valeur nominale nette des dépréciations éventuelles.

2.6 Créances

Elles sont valorisées pour leur valeur nominale et font l'objet d'un examen systématique au cas par cas. En fonction des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu, une provision pour dépréciation est constituée à hauteur du risque évalué pour chacune d'elles.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 2 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (Suite)

2.7 Impôts sur les bénéfices et imposition différée

Les charges d'impôts (produits d'impôts) correspondent au total des impôts courants et des impôts différés figurant dans le compte de résultat.

Les impôts courants correspondent au montant d'impôts déterminé conformément aux règles établies par les autorités fiscales compétentes sur les bénéfices imposables au cours d'un exercice, ainsi qu'aux pénalités reconnues au titre des redressements fiscaux comptabilisés sur l'exercice. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est directement comptabilisé en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés pour chaque entité, pour les différences temporaires entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Il est également tenu compte des déficits fiscaux et crédits d'impôts reportables.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. La valeur des actifs d'impôts différés est revue à chaque clôture annuelle.

L'effet des variations de taux liés aux changements de taux ou de législation fiscale est comptabilisé en résultat.

Aucun actif ni passif d'impôt différé n'est comptabilisé lors de l'élimination, en consolidation des résultats de cession interne de titres de participation d'entreprises consolidées ou des dépréciations et des provisions pour risques et charges, déductible fiscalement, portant sur ces titres.

2.8 Dettes envers des établissements de crédit et affiliés.

Les dettes envers les établissements de crédit et affiliés sont comptabilisées à leur valeur nominale.

2.9 Revenus et charges

Les produits et charges sont comptabilisés sur la base du fait générateur.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 3 - LES IMMOBILISATIONS

3.1 Ecart d'acquisition de Meridiam SAS

Le 23 décembre 2015, la société a racheté les 30% de parts détenues par AECOM dans Meridiam SAS pour une valeur de 4 200 000 EUR. Le contrat d'acquisition incluait en outre une clause de complément de prix (Earn Out) et une clause de rachat anticipée. Cette clause de rachat a été exercée le 17 Octobre 2016 pour une valeur de 500 000 euros conformément au contrat.

L'écart d'acquisition correspondant a été déterminé de la façon suivante :

• Prix d'acquisition des titres	4 200 000 EUR
• Capitaux propres au 31 décembre 2015	3 339 857 EUR
• Earn Out	500 000 EUR
Soit un écart d'acquisition de	1 360 143 EUR

Cet écart d'acquisition est amorti sur 20 ans.

Ecart d'acquisition (en euros)	01/01/2016	Augmentation	Diminution	31/12/2016
Ecart d'acquisition	1 360 143			1 360 143
- Dotation aux amortissements 20 ans	(137 500)	(68 007)		(205 507)
Ecart d'acquisition net	1 222 643	(68 007)	-	1 154 636

3.2 Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels sont constitués des éléments suivants :

Relations contractuelles avec les Limited Partners (en euros)	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2018
Relations contractuelles avec les limited Partners	7 340 292				7 340 292
- Dotation aux amortissements 20 ans	(2 099 380)	(374 923)			(2 474 303)
Relations contractuelles avec les limited Partners net	5 240 912	(374 923)	-		4 865 989

Autres immobilisations incorporelles (en Euros)	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2018
Nom domaine MERIDIAM	6 084				6 084
Frais de constitution	2 515	-	-		2 515
Logiciels	204 726	11 959		(4 596)	212 089
Amortissements cumulés	(205 720)	(7 538)		2 676	(210 582)
Net	7 606	4 421	-	(1 920)	10 106
Total Immobilisations incorporelles net	5 248 518	(370 502)	-	(1 920)	4 876 095

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 3 - LES IMMOBILISATIONS (suite)

3.3 Immobilisations corporelles

Les actifs corporels sont constitués des éléments suivants :

	Equipements	Améliorations locatives	Total
	EUR	EUR	EUR
Immobilisations corporelles :			
Solde au 01/01/2018	2 568 661	218 771	2 787 433
Mouvements 2018			
Acquisitions	1 120 232	612 619	1 732 851
Cessions	(152 822)		(152 822)
Impact de change	(30 656)	29 899	(756)
Au 31 Décembre 2018	3 505 415	861 289	4 366 704
Amortissements accumulés :			
Solde au 01/01/2018	(1 691 293)	(34 688)	(1 725 980)
Mouvements 2018			
Amortissements	(441 632)	(73 156)	(514 787)
Impact de change	16 789	(3 977)	12 613
Au 31 Décembre 2018	(2 116 136)	(111 820)	(2 227 955)
Valeur nette comptable :			
Au 31 Décembre 2018	1 389 280	748 469	2 138 749

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 3 - LES IMMOBILISATIONS (suite)

3.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont les suivantes :

Autres immobilisations financières (en euros)	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Ecart de conversion	31/12/2018
Dépôts de garantie	2 409 609	41 380	(3 381)	18 041	2 465 649
Participations (1)	5 330 218	2 187 750	(1 026 492)	2 394	6 473 869
Immobilisations financières brutes	7 739 825	2 209 131	(1 029 873)	20 435	8 939 518
Immobilisations financières dépréciations					
Immobilisations financières	7 739 825	2 209 131	(1 029 873)	20 435	8 939 518

- (1) L'augmentation et la diminution du montant des participations s'expliquent principalement par des mouvements de titres détenus dans Meridiam EU MC ScSp et Meridiam MC.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 3 - LES IMMOBILISATIONS (suite)

(1) Au 31 décembre 2018 le Groupe détient les participations suivantes :

Entité	Adresse	Pourcentage détenu	Nombre d'actions détenues	2018 Valeur comptable nette (EUR)
Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	0%	11*	275
Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	0%	1**	25
Meridiam MC Europe II S.à.r.l.	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	10,000%	988	246 840
Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	0%	2***	50
Meridiam MC S.à.r.l.	146, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	40,90%	8234974	4 734 475
Meridiam Infrastructure Europe III	4, place de l'Opéra 75002 Paris	0%	1**	100
Meridiam Infrastructure Eastern Europe III	4, place de l'Opéra 75002 Paris	0%	1**	100
Thoosa Infrastructure Fund SCS	5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg	0%	1***	92
Meridiam EU MC ScSp	146, Boulevard de la Pétrusse L-2330 Luxembourg	27,00%	Non applicable	1 374 003
Meridiam Green Impact Growth	4, place de l'Opéra 75002 Paris	100%	Non applicable	200
Meridiam CO-Investment Infrastructure Eastern SLP	4, place de l'Opéra 75002 Paris	0%	Non applicable	200
MINA III CIP LP	605 Third Ave, 36th Floor New York, NY 10159	17,75%	Non applicable	77 511
INDIGO SAS	14 bis, rue de Seves 92100 Boulogne Billancourt	0,68%		39 998
Total des parts dans les affiliés				6 473 869

* composé de 1 action de commandité et de 10 actions de Classe A

** composé de 1 action de commandité

*** composé de 1 action de commandité et de 1 action de Classe A

**** composé d'une part de general partner

Les titres de participations font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur nette comptable, à l'exception des participations dans les véhicules de carried interest qui du fait de leur profil d'investissement sont amenés à enregistrer des moins-values latentes au début de leur activité. La valeur de ces participations augmente ensuite rapidement une fois que les portefeuilles des Fonds sont constitués et valorisés.

Il n'y a pas de dépréciation permanente de la valeur de ses investissements.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 4 - LES CRÉANCES

4.1 Les Créances

En date du 31 décembre 2018, les créances sont toutes à moins d'un an et s'établissent comme suit :

Clients et comptes rattachés	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Créances détenues auprès des sociétés liées (1)	14 461 960	10 587 897	3 874 063
Créances commerciales	660 805	2 988 294	(2 327 599)
TOTAL	16 122 666	13 576 191	1 546 466

(1) Ce montant se compose des sommes dues par les fonds sous gestion liées à des frais de transaction facturés par le Groupe.

Autres créances et comptes de régularisation	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Montant dû par les autorités fiscales	12 343 940	5 681 793	6 662 156
Montant dû par le personnel (2)	801 894	457 361	344 333
Autres créances	809 496	53 302	756 194
Charges constatées d'avance	996 573	984 046	12 527
TOTAL	14 961 711	7 178 603	7 776 208

(2) Ce compte correspond principalement aux avances faites au personnel du Groupe au cours de l'année 2018.

Disponibilités	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Valeurs mobilières de placement brutes	250 000	250 000	0
Disponibilités	10 945 414	33 853 748	(22 708 332)

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 4 - LES CREANCES (suite)

4.2 Créances détenues auprès des entreprises liées

	2018 EUR	2017 EUR
Meridiam MC europe II	0	1 370
Meridiam Infrastructure Eastern Europe III	100	100
Clients (Entreprises liées) (1)	14 461 860	10 586 427
TOTAL	14 461 960	10 587 897
Créances dues par les entreprises liées à plus d'un an		
TOTAL		
Total créances détenues par les entreprises liées	14 461 960	10 587 897

(1) Ce montant est composé essentiellement de factures de commissions de gestion aux fonds sous gestions facturées par le Groupe.

4.3 Créances commerciales

	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Fournisseurs - avances et acomptes	312 366	140 895	171 471
Clients - Créances commerciales	70 654	2 209 648	(2 138 994)
Clients - Factures à émettre	277 675	637 751	(360 076)
TOTAL	660 695	2 988 294	(2 327 599)
Créances commerciales à plus d'un an			
TOTAL			
Total créances commerciales	660 695	2 988 294	(2 327 599)

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 5 - IMPOTS DIFFERES

Au 31 décembre 2018, les impôts différés passifs s'établissent à 1 263 231 EUR, composés essentiellement des relations contractuelles avec les limited partners valorisées lors de la prise de contrôle de MIM.

Les impôts différés actifs concernent essentiellement Meridiam SAS.

	Reports fiscaux déficitaires	Différences temporaires	Retraitements de conso	TOTAL
Impôts différés Actif	1 167 370	1 169 606	16 154	2 353 332
Impôts différés Passif			(1 263 231)	(1 263 231)
TOTAL	1 167 370	1 168 808	(1 247 078)	1 090 100

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 6 - CAPITAUX PROPRES

6.1 Mouvements des capitaux propres

Les mouvements des capitaux propres au cours de l'exercice sont les suivants :

	01/01/2018	Affectation du résultat	Résultat de l'exercice	Distribution de dividendes	Autres variations	Ecart de conversion	31/12/2018
Capital social	7 884 082						7 884 082
Autres variations	(19 610)						(19 610)
Ecart de conversion	(405 297)					(211 363)	(616 660)
Acompte sur dividendes	(1 200 000)						(1 200 000)
Report à nouveau	3 421 846	6 076 140		(300 000)	(5 673)		9 192 113
Résultat de l'exercice	6 076 140	(6 076 140)	442 225				442 225
	16 768 964	0	442 225	(300 000)	(5 673)	(211 363)	16 682 161

6.2 La part des minoritaires

La part des minoritaires inclut la part du résultat de 54 Invest SAS revenant aux actionnaires minoritaires dans MIP au 31 décembre 2018 pour un montant de 654 979 EUR. Les actionnaires minoritaires représentent 60.33% du capital de MIP.

La part des actionnaires minoritaires dans les capitaux propres au 31 décembre 2018 s'élève à 15 590 245 EUR.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

6.3 Bons de souscriptions au niveau de MIP

Lors de l'assemblée générale du 17 Aout 2012, la Société a procédé à l'émission, à titre gratuit, de 7 932 bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE ou BCE-A 2012) donnant le droit de souscrire aux actions de catégorie A à 1€ de valeur nominale.

Lors de l'assemblée générale du 26 Juin 2015, la Société a procédé à l'émission, à titre gratuit, de 4 800 bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE ou BCE-A 2015) donnant le droit de souscrire aux actions de catégorie A à 1€ de valeur nominale.

Bons de souscriptions	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
BCE A-2012	7 932			7 932
BCE A-2015	4 800			4 800
Total des BSA en cours	12 732			12 732

Aucun bon n'a été exercé durant l'exercice

	Nombre d'actions	Résultat net	Résultat par action
Actions catégorie A	7 884 082		
Total des actions exercées	7 884 082	442 225	0,06
Total des actions non exercées			
Total des actions exercées et non exercées	7 884 082	442 225	0,06

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
 Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 7 - LES PROVISIONS

En date du 31 décembre 2018 le tableau des provisions se présente ainsi :

	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Provision pour risques et charges	117 958	98 433	19 523
TOTAL	117 958	98 433	19 523

La provision pour risques concerne Meridiam West Africa qui a reçu une notification de redressement TVA sur son chiffre d'affaires export, actuellement en discussion avec l'administration fiscale.

NOTE 8 - LES DETTES

En date du 31 décembre 2018 les dettes sont constituées de :

	2018 EUR	Échéances		
		moins 1 an	Entre 1 an et 5 ans	plus de 5 ans
Dettes financières	2 575 968	875 966	1 700 000	
Dettes commerciales	8 291 313	8 291 313		
Dettes fiscales et sociales	8 642 601	8 642 601		
Montant dû au personnel	8 754 028	8 754 028		
Comptes de régularisation	724 517	724 517		
TOTAL	26 688 425	25 288 425	1 700 000	

Le 22 décembre 2015, MIP a contracté un emprunt de 4 200 000 EUR remboursable en 5 annuités de 840 000 chacune.

Le 30 Septembre 2016, MIP a contracté un nouvel emprunt de 500 000 EUR remboursable in fine le 20 Juillet 2021.

Le 20 Décembre 2017 la Société a souscrit un emprunt de 1 170 000 EUR correspondant à 75% du montant total de l'engagement de la société dans Meridiam EU MC. Cet emprunt est débloqué par tranche suivant les appels de fonds qui lui seront adressés. Il a donné lieu à l'ouverture d'un nouveau compte appelé « compte pivot » par lequel transiteront toutes les opérations liées à cet emprunt. L'emprunt devra être intégralement remboursé au plus tard à la première date des deux suivantes :

- Soit dans les quinze jours qui suivent le dernier jour de la période de liquidation du Partnership conformément à l'article 14 du contrat social,
- Soit dans cinq ans à compter de la date du premier déblocage des fonds.

Les premiers débloqués de fonds ont eu lieu en 2018 pour un total de 360 K€. Afin de couvrir ce risque, une police d'assurance a été souscrite auprès de CARDIF.

Au total sur l'exercice, le Groupe a remboursé 840 000 EUR d'emprunt et 45 179 EUR d'intérêts.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 9 - AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les achats et autres charges externes pour la période se terminant le 31 décembre 2018 comprennent ce qui suit :

	2018	2017	Variation
	EUR	EUR	
Coûts de développement	18 010 237	21 919 031	(5 908 793)
Services extérieurs	13 526 634	11 693 557	1 633 077
Frais de levée de fonds	238 530	3 515 166	(3 276 636)
Frais de déplacement	5 049 748	3 960 127	1 089 621
Marketing	3 884 429	3 815 517	68 911
Charges locatives	2 911 196	2 694 692	216 505
Honoraires des Comités	787 960	684 899	103 061
Assurance	847 803	576 600	69 204
Autres Charges	1 385 860	1 622 935	(237 056)
TOTAL	44 442 418	50 684 526	(6 242 108)

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDES
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 10 - CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Le chiffre d'affaires est principalement produit par la filiale Meridiam SAS (et ses propres filiales) ainsi que par les filiales de Meridiam Services.

Le tableau suivant présente le chiffre d'affaires net du groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

		2018 EUR	2017 EUR	Variation
Commission de gestion	(1)	49 203 824	43 009 297	6 194 527
Commission de gestion des actifs	(2)	5 031 089	3 718 601	1 314 488
Refacturation des coûts de développement	(3)	16 709 005	21 591 818	(4 882 812)
Commission de Succès	(4)	2 500 000	32 412 581	(29 912 581)
Refacturation des frais d'Etablissement		224 182	810 270	(386 088)
Refacturation frais de levée de fonds		231 316	4 357 228	(4 125 911)
Autres produits d'exploitation		5 344 882	4 621 456	723 225
TOTAL CHIFFRES D'AFFAIRES NET		79 244 078	110 319 249	(31 075 172)

- (1) Le Groupe a facturé des commissions de gestion à ses fonds sous gestion conformément à leur documentation respective
- (2) Le Groupe a signé des accords avec des co-investisseurs ou sociétés du portefeuille des fonds gérés afin de leur fournir des services administratifs et de gestion (conseil stratégique, assistance organisationnelle, budget, reporting, modélisation financière)
- (3) Le Groupe a refacturé aux fonds gérés des coûts de développement liés à la recherche de nouvelles opportunités d'investissement en Europe, en Afrique et en Amérique du Nord, conformément à la documentation respective des fonds.
- (4) Le groupe a reçu des sociétés de projets les commissions suivantes :

	2018 EUR	2017 EUR
Autostrada wielkopolska S.A	2 500 000	4 170 024
Autres		547 982
Brs saglik yatinim AS		7 979 479
Ekondakin energia y medioambiente S.A.		842 763
Meridiam Partners LLC		4 423 714
Mobility Partners LLC		11 948 640
Via niedersachsen GMBH & CO. KG		2 500 000
TOTAL	2 600 000	32 412 582

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 10 - RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est décomposé comme ci-dessous :

	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Produits financiers de participation	158 436	2 284	156 142
Autres intérêts et produits	1 289 615	1 244 238	25 377
Intérêts et charges assimilés	(234 858)	(2 715 942)	2 481 084
RESULTAT FINANCIER	1 193 193	(1 469 410)	2 662 603

Il est quasi exclusivement composé des pertes et gains de changes réalisés en cours d'exercice.

NOTE 11 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est décomposé comme ci-dessous :

	2018 EUR	2017 EUR	Variation
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	(17 199)	(8 794)	(8 404)
Produits exceptionnels sur opération de capital	1 082 677	845 304	237 373
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(34 851)	51 656	(86 507)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(1 082 677)	(842 431)	(240 246)
TOTAL	(52 050)	45 734	(97 784)

Le mouvement du « résultat sur opération de capital » se compose de la cession des parts détenues par Meridiam Infrastructure Partners dans Meridiam EU MC à des salariés pour une valeur de 1 082 677 EUR diminué de la sortie de ces titres pour le même montant.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 12 - PREUVE D'IMPÔTS

La preuve d'impôts est présentée ci-dessous :

	2018 EUR
Résultat consolidé avant impôts	1 844
Taux d'imposition	33,33%
Impôt théorique	618
Différences permanentes (Dons, quote parts de frais et charges sur dividendes, Mali de fusion)	559
Crédit d'impôts	(292)
Déficits fiscaux de l'année non activés	512
Imputation déficit reportable non activés en DT	(150)
Différences de taux	(105)
Autres	(325)
Impôts effectif	847
Impôt courant	305
Impôt différé	542
Impôts effectif	847

NOTE 13 - TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Les transactions entre entreprises liées au cours de l'exercice sont décrites ci-dessous :

- Le Groupe dispose de créances dues par des entreprises liées pour un montant total de 14 461 860 EUR (faisant partie du montant dû à des entreprises affiliées de la note 4).
- Suite à sa désignation en tant que gérant des FIA, le Groupe est en droit de recevoir des commissions de gestion de leur part. Au cours de l'année 2018, le Groupe a reçu des commissions de gestion pour un montant de 49 203 824 EUR (note 9) enregistré sous la rubrique «Commission de gestion» dont 7 972 KEUR en provenance des FIA Luxembourgeois et 24 965 KEUR en provenance des FIA français. Il a également perçu des commissions de succès pour un montant de 2 500 000 EUR (note 9).

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 14 - DEPENSES DE PERSONNEL

Pour l'année 2018, les coûts de personnel sont de 28 525 364 EUR. Le Groupe compte 211 employés.

Effectif moyen	2018	2017
Meridiam Infrastructure Partners SAS	1	1
Meridiam Infrastructure Managers S.à.r.l.	3	3
Meridiam S.A.S.	69	59
Meridiam Atıyapı Danışmanlık Hizmetleri Limited Sirketi	8	7
Meridiam Infrastructure North America Corp	31	19
Meridiam Infrastructure Canada Inc.	5	4
Fulcrum Infrastructure Managers	42	38
MR İşletme Hizmetleri Danışmanlığı A.Ş.	24	19
Meridiam Services USA	12	8
Meridiam West Africa	11	7
Meridiam GP	0	0
Meridiam CE GmbH	2	1
Meridiam SME	3	0
Meridiam Jordan	0	0
Total	211	184

Une provision de 571 428 EUR a été incluse correspondant à une partie d'un bonus différé pour une certaine catégorie de personnel payable dans 3 ans.

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 15 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires d'audit versés par le groupe aux commissaires aux comptes est le suivant :

	2018 EUR	2017 EUR
Certification des comptes	188 615	282 338
Services autres que la certification des comptes	4 988	
TOTAL	193 583	282 338

NOTE 16 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

L'indication des rémunérations allouées aux dirigeants n'est pas mentionnée car elle reviendrait à communiquer des informations individualisées. De même, l'indication des engagements en matière de pensions et indemnités assimilées envers les dirigeants, n'est pas communiquée car elle conduirait à identifier les personnes.

NOTE 17 - ENGAGEMENT HORS-BILAN

La société a contracté les engagements hors bilan suivants :

- Le bonus différé - Cf. Note 13
- Un gage de 100 497 EUR consenti à la BNP par Meridiam SAS, équivalent à 50% du montant de la caution consentie pour elle par cette dernière.
- Nantissement à 100 % des titres de Meridiam SAS auprès de la BNP représenté par un gage de 1 EUR à titre indicatif.

Pour le calcul des indemnités de départ à la retraite, il a été retenu des hypothèses de calcul comme suit :

- Départ à la retraite à l'âge de 62 ans
- Progression salariale : 3 %
- Coefficient de rotation : 0,5%
- Taux d'actualisation : 1,57%
- Charges patronales : 50,81%

Il en résulte une indemnité conventionnelle de départ à la retraite par société de :

- ❖ Meridiam Infrastructure Partners, : 95 580 EU
- ❖ Meridiam SAS : 1 176 923 EUR
- ❖ Meridiam West Africa. : 40 562 EUR

NOTES AUX COMPTES FINANCIERS CONSOLIDÉS
Pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018

NOTE 17 - ENGAGEMENT HORS-BILAN (Suite)

La société s'est engagée à une prise de participation sur les titres du capital de MERIDIAM EU MC pour :

	B1	B2	B3
Engagements hors bilan	550 000,00	93 300,00	364 704,00

La société 54 INVEST a souscrit en décembre 2017, auprès de BNP PARIBAS une convention de prêt d'un montant de 1.170 K€, sur une durée de 5 années à compter du 1er déblocage de fonds, afin de financer son investissement dans le Partnership MERIDIAM EU MC SCSP.

Les premiers débloqués de fonds ont eu lieu en 2018 pour un total de 360K€.

Afin de couvrir ce risque, une police d'assurance a été souscrite auprès de CARDIF.

Garanties affectées à un engagement :

- La société a mis en nantissement auprès de la société d'assurances CARDIF 17 791,355 actions MERIDIAM MC SA de classe A pour un montant maximum de 600 000.00€

Caution solidaire :

- Le nantissement de parts d'intérêts de droit luxembourgeois, consenti par le Client au profit de la banque portant sur ses intérêts,
- La délégation au profit de la Banque à due concurrence du montant du prêt, de la créance d'indemnité à provenir du contrat d'assurance « Cardif Garantie » numéro 020306636, souscrit par Monsieur DEAU Thierry sur sa tête le 7 novembre 2017, auprès des compagnies d'assurances Cardif Assurance Vie et Cardif Assurances Risques.
- La caution solidaire de Monsieur Thierry DEAU, demeurant à Paris (75006), 48 rue Vaugirard à concurrence d'un montant global de 1.404.000.00 euros, incluant le principal, les intérêts et le cas échéant les pénalités et intérêts de retard, à la garantie de tous les engagements du Client.
- Le nantissement de créance pour 1.170.000.00, consenti par le Client au profit de la banque.

54 INVEST S.A.S.
Société par actions simplifiée au capital de 7 884 082 Euros
Siège social : 48 rue de Vaugirard – 75006 PARIS
R.C.S. Paris : 807 636 584

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous rendons compte de la situation et de l'activité de 54 INVEST S.A.S. (la « Société » ou « 54 INVEST ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2018 et soumettons à votre approbation les comptes annuels et consolidés annuels dudit exercice.

Vous prendrez également connaissance du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés qui vous sont présentés ont été établis en conformité avec les règles édictées par le Règlement 99-02 du Comité de la réglementation comptable du 29 avril 1999, homologué le 22 juin 1999, et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Situation et activité de la Société au cours de l'exercice 2018

54 INVEST a été créée le 6 novembre 2014 afin de détenir des participations, en particulier dans des sociétés de gestion de fonds d'investissements, et de gérer ces participations, et plus généralement, toutes opérations se rattachant à des activités similaires ou complémentaires.

A ce titre, 54 INVEST a bénéficié de l'apport en nature des titres détenus par son actionnaire unique Thierry Déau dans les sociétés Meridiam MC SA, Meridiam MC Europe II S.à.r.l et Meridiam Infrastructure Partners S.A.S. en date du 16 juin 2015 pour un montant total de 7 883 082 Euros. La Société a en conséquence procédé à une augmentation de capital pour le même montant en date du 26 juin 2015 pour le porter à 7 884 082 Euros. Au titre de ces apports, la Société est donc devenue l'actionnaire de référence de la société Meridiam Infrastructure Partners S.A.S. (« MIP ») dont elle détient 39.67%.

Initialement détentrice de 8% du capital de Meridiam Infrastructure Managers S.a.r.l (« MIM »), société luxembourgeoise agissant en tant qu'associé commandité de fonds d'investissements, MIP a souscrit à une augmentation de capital complémentaire le 10 Avril 2012, portant sa participation à 70% du capital.

Au cours de l'exercice 2014, MIP a fait l'acquisition de 70% de Meridiam SAS, auprès de MIM.

MIP a par ailleurs apporté les parts qu'elle détenait dans MIM à sa nouvelle filiale Meridiam SAS.

Enfin, le 23 Décembre 2015, MIP a racheté les 30% de titres de Meridiam SAS détenues par la société AECOM, devenant dès lors l'associé unique de Meridiam SAS. Par ailleurs, MIP avait procédé à une émission de 7.932 bons de souscription de parts de créateur d'entreprises (BCE-A 2012) en 2012. Suivant le procès-verbal d'assemblée générale du 26 juin 2015, la société a procédé à l'émission et à l'attribution de 4.800 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise donnant droit à la souscription d'actions de préférence de catégorie A réservées à M. Thierry Déau (BCE-A 2015). Aucun BCE n'a été exercé sur l'exercice.

Afin de se conformer à la directive européenne directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 relative aux gérants de fonds alternatifs (« AIFMD »), Meridiam SAS a obtenu son agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en Février 2014 et est devenu gérant des fonds d'investissement Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR et Meridiam Infrastructure Eastern Europe (SCA) SICAR, basés au Luxembourg.

Meridiam SAS détient 8 filiales : MIM, Meridiam Infrastructure North America Corporation (« MINA »), Meridiam Altyapı Danışmanlık Hizmetleri Limited Şirketi (en Turquie), Meridiam GP SAS, Meridiam West Africa SAS (au Sénégal), Meridiam CE GmbH (en Autriche), et deux filiales créées pendant l'exercice :

- Meridiam SME SAS, créée le 24 Avril 2018 avec un capital social de 1 000 euros
- Meridiam Jordan, société de droit jordanienne créée en septembre 2018.

Meridiam SAS possède une succursale en Ethiopie : Meridiam Ethiopia Branch depuis 2017.

En outre, MIP a fait l'acquisition le 22 Juillet 2014 de 100% des titres de Meridiam Services S.à.r.l. («MS»), société immatriculée le 19 Août 2014 au Luxembourg.

Meridiam Services S.à.r.l. détient elle-même:

- 50% du capital de MR İŞLETME HİZMETLERİ DANIŞMANLIĞI ANONİM ŞİRKETİ, société de droit turc.
- 100% de Meridiam Services USA, LLC, société de droit américain.
- 100% de Fulcrum Infrastructure Management Ltd, société de droit anglais.

MIP détient également MIP-NA LLC, General Partner de MI Management NA, LP et MINA III CIP, LP.

Enfin, dans le cadre de son activité de gérant de fonds, Meridiam SAS a actuellement 8 fonds sous gestion en France :

- FIPS Meridiam Infrastructure Africa Fund, créé le 2 Juin 2015
- FIPS Meridiam Infrastructure Africa Parallel Fund, créé le 6 Octobre 2015
- FIPS Meridiam Transition, créé le 10 décembre 2015
- Meridiam Infrastructure Europe III SLP, créé le 22 Avril 2016
- Meridiam Infrastructure Eastern Europe III SLP, créé le 30 Juin 2016
- FIPS Meridiam Africa Infra Investments, créé le 18 août 2017
- Meridiam Co-Investment Infrastructure Eastern Europe SLP, créé le 22 novembre 2018
- Meridiam Green Impact Growth Fund SLP, créé le 22 novembre 2018

Meridiam SAS et MIM sont également devenus respectivement gérant AIFM et Associé commandité d'un nouveau fonds luxembourgeois Thoosa Infrastructure Fund SCS au cours de l'exercice précédent.

Après plusieurs cessions au cours de l'exercice, MIP détient au 31/12/2018, 17% des titres de véhicule luxembourgeois de Carried Interest du management, Meridiam EU MC ScSp correspondant à la réserve de carried interest qui sera transférée à des membres de l'équipe de gestion au cours des périodes d'investissement des fonds français sous gestion.

La Société détient par ailleurs en direct 10% de chaque classe de titres de Meridiam EU MC ScSp, les titres de catégorie B2 et B3 ayant été acquis au cours de l'exercice. Enfin, la Société a fait l'acquisition de 0,678% la Société de droit français Indigo SAS pour un montant de 39 998€ et de 50% de Meridiam MC SA par transfert de parts A.

Activité financière des filiales et participation :

Au 31 décembre 2018, la Société détenait les filiales et participations suivantes :

- La société MIP à hauteur de 39.67 %
Cette société a enregistré à la clôture de l'exercice écoulé, un résultat de 1 085 574 Euros et un chiffre d'affaires de 79 244 078 Euros.
- La société Meridiam MC Europe II Sarl à hauteur de 10%
Cette société a enregistré à la clôture de l'exercice écoulé, soit au 30 Juin 2018, un résultat de 189.149 Euros et un chiffre d'affaires de 0 Euros.
- La société Meridiam MC S.A. à hauteur de 40.90%
Cette société a enregistré à la clôture de l'exercice écoulé, soit au 30 Juin 2018, un résultat de 1.583.456 Euros et un chiffre d'affaires de 0 Euros.
- La société Meridiam EU MC SCSp à hauteur de 10%
Cette société a enregistré à la clôture de l'exercice écoulé, soit au 30 Juin 2018, un résultat de -196.257 Euros et un chiffre d'affaires de 0 Euros.
- La société Indigo S.A.S à hauteur de 0,678% :
Cette société créée en octobre 2018, n'a pas clôturé son 1^{er} exercice comptable.

Présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur et sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018 :

La Société n'a pas de chiffre d'affaires tout comme l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 55 971 Euros contre 53 084 Euros au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à -55 971 Euros contre -53 084 Euros au titre de l'exercice précédent.

La Société n'a pas de salarié.

Compte tenu d'un résultat financier de 1 259 551 Euros contre 1 718 544 Euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 1 203 581 Euros contre 1 665 459 Euros pour l'exercice précédent.

La Société n'a pas de résultat exceptionnel ni d'impôt sur les bénéfices, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 1 203 581 Euros contre 1 665 459 Euros au titre de l'exercice précédent.

Commentaires sur le bilan

Au 31 décembre 2018, le total du bilan de la Société s'élevait à 9 707 691 Euros contre 8 447 726 Euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres sont de 9 309 912 Euros à fin 2018.

Le montant des disponibilités (et divers) au 31 décembre 2018 se portait à 318 495 Euros.

Délais moyens de règlement des fournisseurs

Concernant la publication dans le rapport de gestion de la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (c. com. art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II), vous trouverez ci-dessous la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance à la clôture de l'exercice 2018 :

018 :

	Article D.441 1.-1° : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 1.-2° : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0					2	0					0
Montant total des factures concernées TTC (préciser HT ou TTC)	0	770	0	0	0	770	NA	NA	NA	NA	NA	NA
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC (préciser HT ou TTC)	0,00	166	0,00	0,00	0,00	166						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC (préciser HT ou TTC)							NA	NA	NA	NA	NA	NA
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures												

Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018

Situation de la Société et son activité au cours de l'exercice écoulé

54 INVEST affiche à la date de clôture des comptes au 31 décembre 2018 un résultat net consolidé positif de 442 225 Euros (Part du groupe).

Le Chiffre d'affaires consolidé provient essentiellement de Meridiam Infrastructure Partners et de ses filiales (essentiellement Meridiam S.A.S.), lié à l'activité notamment de gestion de fonds (49.203.824Euros) et d'actifs (5.031.069Euros), de commission de succès 2.500.000 Euros) et de refacturation aux fonds de coûts (17 164 503 Euros).

Les charges du groupe proviennent majoritairement de coûts de développement (16.010.237Euros), conseils et services extérieurs (13.526.634Euros), frais de levée de fonds (238 530 Euros), frais de déplacement (5 049 748 Euros) et frais de fonctionnement et autres charges (9.617.268Euros).

Le groupe compte 211 employés qui ont généré des charges de traitements ou salaires de 28 525 364 Euros.

Commentaires sur le bilan

Les fonds propres du groupe sont de 15 682 151 Euros à fin 2018 incluant un montant de réserves et résultats consolidés de 7 798 069 Euros.

L'actif est principalement composé de l'écart d'acquisition sur les titres de Meridiam SAS (1 154 636 Euros), la valorisation des relations contractuelles avec les Limited Partners acquises lors de la prise de contrôle de Meridiam Infrastructure Managers (4 865 989 Euros), d'autres immobilisations corporelles pour 2 138 749 Euros, d'autres immobilisations financières constituées principalement des participations (6.473.869Euros), de divers créances pour 30 074 366 Euros en majorité des fonds sous gestion et de liquidité pour 10 945 414 Euros et des montants dus par les autorités fiscales pour 12.343.949 euros.

Il est à noter que les dettes de la Société s'élèvent à 26.988.425Euros incluant des dettes commerciales de 8 291 313 Euros, des dettes fiscales et sociales (8 642 601 Euros), des salaires et de la provision intéressement et bonus payables au personnel début 2019 (6 754 028 Euros), et d'une dette financière de 2 575 966 Euros.

Evolution prévisible de la situation de la Société et perspective d'avenir

L'activité de la Société et de ses filiales sera de même nature en 2019 c'est-à-dire la gestion de ses participations et la gestion des fonds d'investissement sous mandat ainsi que les activités de services concernant les filiales de Meridiam Services Sarl.

Evénements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Activités en matière de recherche et de développement

Les activités en matière de recherche et développement sont concentrées au niveau de Meridiam SAS qui, dans le cadre de la gestion des fonds sous gestion, consacre des ressources à l'étude des marchés pouvant permettre la réalisation d'investissement par les fonds conformément avec leurs politiques d'investissement respectives.

Décisions de l'autorité de la concurrence

Il est précisé qu'aucune décision d'injonction ou de sanction pour pratique anticoncurrentielle n'a été prononcée par l'autorité de la concurrence à l'encontre de la Société.

Filiales et sociétés contrôlées en France et à l'étranger

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Prises de participations significatives en France ou prises de contrôle

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2018, 54 Invest a réalisé les prises de participation suivantes :

- Acquisition de 19.576,964 Actions de classe A de MERIDIAM MC SA pour un total de 952.233 € soit 28,79% de capital, ce qui porte la détention totale à 40,90% ;
- Prise de participation dans la société INDIGO SAS pour 39.998 € soit 0,678% ;
- Accroissement des contributions appelées par MERIDIAM EU MC à hauteur de 1 064 000.000 €.

Renseignements relatifs aux actions d'autocontrôle

Il n'existe aucune action d'autocontrôle au sein de la Société.

Etat de la participation des salariés au capital social à la clôture de l'exercice

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'il y a des participations dans le capital social des salariés de la Société, et du personnel des sociétés qui sont liées à la Société au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

Proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport de gestion à l'associé unique fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social, le Président doit soumettre à l'Associé unique une proposition tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

En conséquence, nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation de compétence à votre Président en vue de décider et réaliser, le cas échéant, en une ou plusieurs fois, une augmentation de capital, dont la souscription serait réservée aux salariés, pour un montant maximum d'augmentation de capital de 236 522 Euros. Le prix d'émission des actions à émettre serait déterminé conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, pour une durée maximum de 18 mois à compter de la délibération de l'Associé unique.

Nous vous rendrons compte de l'utilisation de ladite délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Vous entendrez également la lecture du rapport spécial de vos Commissaires aux comptes.

Proposition d'affectation du résultat

L'exercice écoulé se traduit par un bénéfice de 1 203 581 Euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

Origine :

- Bénéfice net comptable de l'exercice :	1 203 581 Euros
- Report à nouveau :	82 187 Euros
Soit un bénéfice distribuable de :	1 285 768 Euros

Affectation :

- Dotation à la Réserve légale:.....	64 288 Euros
- Distribution d'un dividende de 0 Euros par actions, soit pour les 7 884 082 actions, un dividende global de :.....	0 Euros
- Le solde au compte de Report à nouveau :	1 221 480 Euros

Aucun dividende ne sera mis en paiement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes ainsi distribués éligibles ou non à l'abattement de 40%, et ventilés par catégorie de titres, sont les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2018	Nombre de titres	Montant total du dividende
Titres ouvrant droit à l'abattement de 40 % sur la base d'imposition des dividendes versés	7 884 082	0 euros
Titres n'ouvrant pas droit à l'abattement	-	-

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé aux distributions de dividendes suivantes au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement	
	Nombre de titres	Montant des dividendes	Nombre de titres	Montant des dividendes
31 décembre 2017	7 884 082	1 500 000 Euros	0	0 Euros
31 décembre 2016	7 884 082	1.033.773 Euros	0	0 Euros
31 décembre 2015	7 884 082	76 989 Euros	0	0 Euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions du Code général des impôts, nous vous précisons qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Situation des mandats du Commissaire aux comptes

Nous vous rappelons que les deux Commissaires aux comptes titulaires et les 2 suppléants de la Société ont été nommés lors de l'assemblée générale par décision de l'associé unique le 26 juin 2015, pour une durée de 6 exercices.

Situation du mandat du Président

Monsieur Thierry DEAU a été nommé président de la Société dans les statuts et l'est toujours au 31 décembre 2018.

Contrôle du Commissaire aux comptes

Nous allons maintenant vous donner lecture des rapports de vos Commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés.

Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il n'a pas été conclu, au cours de l'exercice 2018, de convention entre la Société et l'un de ses dirigeants entraînant l'application de la procédure prévue aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce.

Actionnariat

Le capital social est détenu par 1 personne physique au 31 Décembre 2018.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation, et que vous voudrez bien donner au Président de la Société quitus de leur gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Paris le 1 Avril 2019

Le Président
Thierry DEAU

